

LEASING SOCIAL - MES DÉMARCHES

Fiche pratique **3** - Contrôle visuel à distance (CVAD)

Dans le cadre des engagements pris par les professionnels lors de l'enrôlement, des contrôles visuels à distance pourront être réalisés au moment de la livraison d'un véhicule.

1 Comment savoir qu'un contrôle est mis en œuvre ?

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, des contrôles visuels à distance seront réalisés sur la base d'un échantillon des déclarations à la commande et précéderont la livraison du véhicule sélectionné.

  **En cas de sélection du véhicule, ce contrôle est obligatoire.**

A quel moment le professionnel est informé et comment ?

- Le professionnel reçoit une notification sur l'adresse mail renseignée dans l'extranet lors du dépôt de sa DAC.
- Un message l'informant de la mise à contrôle s'affiche en dessous de l'« Etat de la déclaration à la commande ».
- La saisie de la demande de remboursement est bloquée jusqu'à l'issue favorable du contrôle.

A réception de cette information de mise à contrôle :

Déclaration à la commande	
Recherche	Création bonus
Création leasing social	
N° déclaration à la commande : 2509LOC00036	N° SIRET : 78090295300154
Etat de la déclaration à la commande : Validée	Dénomination sociale : GARAGE INTEGRATION MULTI-SIRET N2
Une déclaration à la commande validée ne vaut pas engagement de remboursement : un nouveau contrôle d'éligibilité sera effectué sur la base de la réalisation du projet d'achat/location à la date de facturation réelle.	
Statut du contrôle : Contrôle en cours	
Votre déclaration à la commande est mise à contrôle, nous vous remercions de bien vouloir compléter vos informations dans le bloc « Contrôle visuel à distance (CVAD) » dans un délai de 10 jours ouvrés afin que l'ASP puisse prendre contact avec vos services.	

Il convient de renseigner les informations demandées de manière précise et complète.

Estimation du montant de l'aide leasing social : 7000.0 euros	
Le montant calculé est estimé au regard des données renseignées.	
Contrôle visuel à distance	
Date prévisionnelle de livraison en concession * :	Numéro d'identification du véhicule ou le numéro dans la série du type (E) * :
Numéro d'immatriculation (A) :	☐ Je n'ai pas le n° de série, mais m'engage à le fournir pour la réalisation du contrôle visuel à distance (CVAD)
Adresse Email (personne à contacter pour le contrôle CVAD) * :	
Numéro de téléphone * :	
Valider	

A réception de ces informations, les services de l'ASP prennent contact avec le professionnel. Cette prise de contact a pour objectif de convenir d'un rendez-vous pour la réalisation du CVAD et permet de confirmer la date prévisionnelle de livraison. Cette confirmation doit intervenir **au plus tard 7 jours avant le rendez-vous** pour assurer sa bonne organisation.

 **Il est important que le professionnel soit attentif à ces notifications et réponde aux appels. Sans réalisation du contrôle, la demande de remboursement pour le véhicule concerné est bloquée.**

Fiche pratique **3** - Contrôle visuel à distance (CVAD)

2 Comment s'organise le rendez-vous du contrôle visuel à distance ?



L'outil « **RDV Service Public** » est utilisé pour l'organisation des rendez-vous.

<https://rdv.anct.gouv.fr/> 

Le professionnel, après avoir renseigné la date de livraison effective et avoir convenu d'une date et d'une heure pour le contrôle, reçoit une confirmation par mail détaillant :

- la date et l'heure du rendez-vous ;
- les instructions sur le déroulement du contrôle CVAD ;
- le lien de connexion à la visioconférence.

Si lors de la première prise de contact par l'ASP, le professionnel ne connaît pas la date de livraison effective du véhicule et ne peut donc pas convenir d'un rendez-vous, un mail lui est adressé par les services de l'ASP, contenant un lien pour prendre rendez-vous.

Dès qu'il aura connaissance de la date effective de livraison, le professionnel pourra alors prendre rendez-vous au **minimum 7 jours** avant cette date pour organiser le contrôle visuel à distance. Il devra :

- se connecter grâce à FranceConnect, en créant un compte au besoin,
- choisir une date et une heure de rendez-vous parmi les créneaux proposés.



- **Cette prise de rendez-vous doit intervenir avant la date prévisionnelle de livraison.**
- **Pour que l'issue du contrôle soit favorable, il est impératif que le CVAD soit effectué.**

3 Comment se déroule le rendez-vous ?



Quelques jours avant le rendez-vous, le professionnel reçoit un mail et un SMS rappelant le rendez-vous et le lien pour la réalisation du contrôle.



Le professionnel se connecte à la visioconférence avec son interlocuteur ASP, via un appareil portable ou un smartphone. Pour pouvoir accéder à la caméra arrière, il est conseillé de mettre la visioconférence en "mode paysage". Il s'assure de la bonne connexion et les points de contrôles lui sont rappelés par le contrôleur de l'ASP en charge du contrôle.



Le professionnel se rend à côté du véhicule soumis à contrôle. Le véhicule est stationné de manière à permettre qu'un tour complet (360°) soit réalisé. Dès cet instant, le contrôleur de l'ASP pourra procéder à l'enregistrement de la visio.

4 Comment se passe la fin du contrôle ?

La visioconférence met en évidence que les points de contrôle sont :



Conformes

Le professionnel est notifié par mail automatique de l'issue du contrôle. Le professionnel peut poursuivre ses démarches et faire la demande de remboursement pour le véhicule concerné.



Non conformes

Le professionnel est notifié par mail et par courrier de l'issue du contrôle. La demande de remboursement ne pourra pas être réalisée pour ce véhicule.